

École primaire de Mougou

1^{er} Conseil d'École 2012/2013

Mardi 23 octobre 2012

Présents :

- Mme Barand, Mme Bigard, Mme Bouhier, Mme Fournier, Mme Gazeau, Mme Montmasson-Michel, Mme Ventana, Mme Viry-Troger, M. Barbareau, M. Barribault, M. Dubuisson, M. Gallard, M. Moinard, M. Sansault (*Enseignants*)
- Mme Georget-Truchi, Mme Richard, Mme Dupond, Mme Lecanu, Mme Lair, Mme Boutholeau, Mme Lafond, M. Chaigneau, Mme Pusniak, Mme Bergé (*Représentants des Parents d'Élèves titulaires*)
- Mme Genet, Mme Monnet, Mme Deborde, Mme Laporte, Mme Lobstein-Trencia (*Représentantes des Parents d'élèves suppléants*)
- M. Autret (*Adjoint chargé des affaires scolaires*)
- Mme Chargy, Mme Logerais, Mme Mesmin (*Employées communales*)
- M. Bonmort (*Délégué Départemental de l'Éducation Nationale*)

Excusées :

- Mme Jussaume (*Inspectrice de l'Éducation Nationale*)
- Mme Lahmiti (*Maire de Mougou*)
- Mme Dias, Mme Tabutaud (*Employées communales*)

1 Composition et rôle du Conseil d'école

M. Sansault rappelle la composition et le rôle du Conseil d'école.

Le Conseil d'école est donc composé de :

- le directeur de l'école
- le maire et le conseiller municipal chargé des affaires scolaires
- les enseignants de l'école
- les représentants des parents d'élèves
- le Délégué Départemental de l'Education Nationale
- l'Inspecteur de l'Education nationale (membre de droit)
 - o les membres du RASED, les infirmières scolaires, les médecins scolaires, les ATSEM, les enseignants chargés de l'enseignement des langues étrangères peuvent être invités

Le Conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les 15 jours suivant la proclamation des résultats des élections, sur ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du Conseil. Il peut également être réuni à la demande du directeur d'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Le Conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- o vote le règlement intérieur de l'école
- o établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- o dans le cadre de l'élaboration du projet d'école, donne son avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école :
 - les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux
 - l'utilisation des moyens alloués à l'école
 - les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés
 - les activités périscolaires
 - la restauration scolaire
 - l'hygiène scolaire
 - la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
- o adopte le projet d'école
- o donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles
- o est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école

Les parents d'élèves doivent faire connaître au directeur de l'école (48 h avant le Conseil), les questions diverses qu'ils souhaitent aborder. Néanmoins, le Conseil d'école ne traite pas des cas particuliers mais de la vie et du fonctionnement de l'école d'un point de vue général.

De plus, des représentants des parents « suppléants » peuvent être présents au Conseil d'école mais seuls les Représentants « titulaires » peuvent voter ou exprimer leur avis. Si un représentant « titulaire » est absent, c'est le 1^{er} « suppléant » qui le remplace, et ainsi de suite...

2 Bilan de la rentrée 2012

a - Enseignants

Depuis la rentrée, M. Moinard est nommé sur le poste de maître-formateur en remplacement de M. Légereau.

Mme Ventana assure toujours la décharge de direction de M. Sansault, le lundi et le mardi. Mme Gazeau remplace Mme Montmasson-Michel, le jeudi et Mme Viry-Troger le vendredi.

M. Moinard et M. Barbareau sont maîtres-formateurs. A ce titre, une journée de leur temps de travail est consacrée à la formation des étudiants. Ils peuvent aussi en accueillir dans leur classe. C'est Mme Bouhier qui assure leur remplacement : la plupart du temps, le mardi pour M. Barbareau et le vendredi pour M. Moinard.

Mme Bigard, M. Gallard pourront accueillir aussi des étudiants de l'IUFM en tant que Maîtres d'Accueil Temporaire (MAT).

Concernant le réseau d'aide, la psychologue scolaire est toujours Mme Hermouet. Comme l'an passé, il n'y aura pas d'intervention de maître E à l'école pour aider certains élèves en difficulté dans ou en dehors de la classe.

b – Effectifs (au 12 novembre 2012)

- Classe de PS/MS1 (M. Dubuisson) : 26 élèves
- Classe de PS/MS2 (Mme Fournier) : 26 élèves
- Classe de MS/GS (Mme Viry-Troger – Mme Gazeau) : 26 élèves
- Classe de GS/CP (Mme Montmasson-Michel – Mme Gazeau) : 24 élèves
- Classe de CP (M. Sansault/Mme Ventana) : 27 élèves
- Classe de CE1A (M. Gallard) : 25 élèves
- Classe de CE1B (Mme Bigard) : 26 élèves
- Classe de CE2 (Mme Barand) : 26 élèves
- Classe de CE2/CM1 (M. Moinard/Mme Bouhier) : 24 élèves
- Classe de CM1/CM2 (M. Barbareau/Mme Bouhier) : 24 élèves
- Classe de CM2 (M. Barribault) : 27 élèves

L'effectif total est de 281 élèves : 129 à l'école « maternelle » et 152 à l'école « élémentaire ». La moyenne par classe est de 25,5 élèves.

Les parents d'élèves souhaitent que l'on rappelle les règles du choix des classes multi niveaux, notamment à l'école maternelle. La formation des classes (simple ou double niveaux) dépend des effectifs par section. Cette année, il y a 31 PS, 34 MS et 25 GS pour 3 classes ½. Le conseil des maîtres de cycle 1 n'a pas souhaité créer une classe très chargée de PS avec 31 élèves. Le choix s'est donc porté sur le partage des enfants par section, en essayant d'homogénéiser les classes (enfants de tout âge dans chaque classe). M. Sansault rappelle également que les compétences travaillées pour un élève de MS dans la classe de M. Dubuisson ou dans celle de Mme Viry-Troger sont les mêmes : celles-ci sont d'ailleurs choisies en Conseil de cycle.

c – Personnel municipal (sur le temps scolaire)

A l'école « maternelle », 4 ATSEM aident les enseignants : Mme Logerais (classe de PS/M1), Mme Tabutaud (classe de PS/MS2), Mme Dias (classe de MS/GS) et Mme Chargy (classe de GS/CP). Mlle Vergé Louise, en apprentissage en alternance pour préparer sur 2 ans le CAP petite enfance, intervient également par période de 2 ou 3 semaines.

A l'école « élémentaire », Marielle Mesmin intervient 9h par semaine, « en informatique ». Elle aide les enseignants dans la mise en place du B2i (Brevet Informatique et Internet) qui doit valider des compétences en informatique pour chaque enfant. Elle intervient aussi 3h par semaine, dans la gestion de la BCD. Elle assure l'organisation de la BCD, la gestion de la bibliothèque de l'école et le prêt des livres aux enfants. Elle est donc présente sur le temps scolaire, tous les jours de 9h à 11h15, et de 14h30 à 15h30 le lundi, le mardi et le jeudi.

d – Personnel « Éducation Nationale »

Anne-Lise Richard et Nathalie Célette (EVS : emploi de vie scolaire) aident chacune 1 enfant (1 en « maternelle » et 1 à « l'élémentaire ») qui ont une reconnaissance de handicap, à raison de 12 h par semaine.

e – Sécurité

2 exercices d'évacuation ont été réalisés, dès le début de l'année scolaire. Ils se sont déroulés selon l'organisation prévue et dans de bonnes conditions. Les consignes avaient été expliquées aux enfants peu de temps avant :

- 1 à l'école « élémentaire », le mardi 11 septembre
- 1 à l'école « maternelle », le vendredi 28 septembre

Un 2^{ème} exercice, inopiné, celui-ci, pourrait être réalisé pendant l'interclasse (dans les 2 écoles) ou au moment de la sieste (« maternelle »).

Une information présentant les comportements à adopter en cas de mise en place du Plan Particulier de Mise en Sécurité, a été diffusée aux parents lors des réunions de classe. L'exercice de confinement du PPMS est prévu pour le mois de janvier.

La commission de sécurité pour contrôler les jeux de cour s'est réunie le lundi 1 juillet 2012. Elle était composée de M. Autret (Conseiller Municipal chargé des affaires scolaires), de Mme Beyrolle et de Mme Genêt (Représentantes de l'APE) et de M. Sansault (Directeur de l'école). Le compte-rendu a été transmis à tous les membres de cette commission.

f – Travaux, achats, équipements depuis le dernier Conseil d'école

Depuis le mois de juin, différents travaux ont été réalisés, ainsi que différents achats :

- à l'école « maternelle » :

- installation informatique : mise en réseau des classes du « préfabriqué », installation électrique dans la 5^{ème} classe (pour y brancher 7 postes), mise en place d'un serveur et acquisition d'un portable pour la direction
- achat de 2 armoires et de 2 tableaux pour les classes du « préfabriqué », d'un grand écran pour les projections dans la bibliothèque
- sécurisation de la mare
- déménagement et installation des CP (« préfabriqué »)
- les réparations inscrites dans le compte-rendu de la commission de sécurité ont été effectuées

- à l'école « élémentaire » :

- peinture de 2 salles de classe
- installation de tableaux d'affichage dans les classes repeintes
- nettoyage des verrières (préau d'accueil, passage « restaurant scolaire », hall...)
- achat de 2 écrans d'ordinateurs, d'un lecteur de CD, de 2 sèche-dessins
- les réparations inscrites dans le compte-rendu de la commission de sécurité ont été effectuées
- les murs extérieurs vont être nettoyés

i – USEP

8 classes de l'école sont affiliées à l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré). L'affiliation USEP est financée par l'Association sportive de l'école (6 € par élève) et par la Municipalité (3 € par élève). Différentes activités sont proposées soit sur le temps scolaire, soit hors temps scolaire : rencontres interclasses (Vouillé, Aigonnay, Fressines, Périgné...), tournois de basket, de handball, de rugby, rencontre d'athlétisme, courses longue et orientation ainsi que différents projets départementaux (P'tit tour USEP, rencontre kinball, escrime...). L'USEP permet aussi d'aborder des notions de respect, de responsabilité, de solidarité et de plaisir à travers le sport.

j – CUMAV

Toute l'école est adhérente à la CUMAV (Association d'Enseignants de la Circonscription de Melle). La Municipalité verse une subvention de 30 € par classe.

Toutes les classes participent aux activités culturelles organisées par la CUMAV et ses partenaires : « A la rencontre des artistes », « rencontres chorales », « L'enfant et le théâtre »...

L'école peut aussi bénéficier de prêts de matériel audiovisuel : appareil photo numérique, enregistreur numérique, caméscope numérique, vidéo projecteur, sonorisation...

k – Piscine et kayak

L'activité « piscine » aura lieu principalement cette année, à la nouvelle piscine de Melle (de 14h30 à 16h30, une fois par semaine), selon le planning ci-dessous :

- 1^{ère} période, du 10 septembre au 26 novembre (10 séances, le lundi) : CE1A
- 2^{ème} période, du 6 décembre au 14 mars (11 séances, le jeudi) : CE1B et GS/CP
- 3^{ème} période, du 18 mars au 17 juin (12 séances, le lundi) : CP et GS (Mme Viry-Troger)

M. Sansault remercie les parents agréés (25) de se rendre disponibles pour que toutes les séances soient assurées.

Les CE2 iront à la piscine de Celles au mois de juin.

L'activité « voile/kayak » a débuté le 10 septembre et se terminera le 12 novembre (8 séances), pour tous les CM1 et tous les CM2.

l – Rencontres parents/enseignants

Des réunions de classe ont eu lieu, le lundi 3 septembre pour l'école « maternelle » et du 13 septembre au 4 octobre pour l'école « élémentaire ».

Des rencontres individuelles seront proposées aux familles, à partir du mois de novembre, à raison d'environ 10 min par famille. Ces rencontres seront renouvelées à partir du mois de mars.

m – Agréments « piscine » et « cyclisme sur route »

3 parents ont participé à la formation « cyclisme sur route », un samedi matin. 2 parents ont participé à une formation « piscine ».

Au total, 27 parents possèdent l'agrément « piscine » et 15 ont l'agrément « cyclisme sur route ».

M. Sansault remercie tous les parents qui possèdent un agrément. Sans eux, les activités « piscine » et « cyclisme » ne pourraient avoir lieu.

n – Association sportive de l'école

Depuis cette année, il n'y a plus qu'un seul compte pour l'école « maternelle » et l'école « élémentaire ». C'est un compte affilié à l'USEP.

Comme tous les ans, la plupart des familles ont versé une cotisation, non obligatoire, pour une somme totale de 1138 € à l'école « maternelle » et de 2181 € à l'école « primaire ».

L'Association sportive a organisé une vente de pommes qui a permis de dégager un bénéfice de 520 €.

Une vente de jus de pommes est en cours.

Un marché de Noël sera organisé le vendredi soir, 21 décembre, à la salle des fêtes.

Cette année, les photos individuelles et de classes auront lieu le vendredi 16 novembre (matin à l'école « maternelle » et après-midi à l'école « élémentaire »). Le photographe sera le même que l'an passé, M. Blandin (Aiffres).

o – Divers

- Au cours des réunions de classe, les parents d'élèves ont reçu une information sur les projets d'accueil individualisé notamment pour les enfants allergiques ou asthmatiques.

- Le Centre de loisirs a occupé une partie de l'école, cet été :

- à l'école « maternelle » : le dortoir, 1 classe, le restaurant scolaire et la salle de motricité

- à l'école « élémentaire » : le hall et 4 classes

Les locaux ont été libérés fin août par le Centre de loisirs. Une société de nettoyage est intervenue ensuite pour le nettoyage des sols, des verrières, des vitres et des tables. A l'école « élémentaire », certains enseignants n'ont pu prendre possession de leur classe, que trop tardivement, le vendredi 30 août, après-midi, jour de la prérentrée officielle. Les enseignants regrettent de ne pas pouvoir disposer de leur classe plus tôt. Pour la rentrée 2013, il faudrait essayer de trouver une organisation qui permettrait de libérer les classes pour les enseignants 2 ou 3 jours avant la prérentrée tout en maintenant une activité du Centre le plus tardivement possible (pour satisfaire la demande parentale).

- Concernant l'élection des Représentants des parents d'élèves qui a eu lieu le 12 octobre, le taux de participation était de 50,5 %. Le taux de participation est en baisse de 7 % par rapport à l'an passé mais 15 enveloppes de vote sont arrivées le lundi 15 octobre. De plus, sur une vingtaine d'enveloppes, le nom, le prénom et la signature n'étaient pas inscrits !

- L'école est inscrite à nouveau, à l'action « Gribouilles », de Celles. Elle consiste à mettre en place un accueil ponctuel et des animations pour les enfants non scolarisés et scolarisés de 18 mois à 3 ans, dans les écoles maternelles du canton, qui en font la demande. L'action ne concerne donc que les enfants de petite section. Celle-ci interviendra, de 9h à 12 h, à l'école maternelle : jeudi 10 janvier, jeudi 7 février, mardi 14 mars, mardi 7 mai, mardi 4 juin. Un spectacle sera proposé le jeudi 26 mars, à la salle des fêtes de Mougou (10 h).

p – Questions des Représentants des parents d'élèves

- Les parents d'élèves veulent savoir si la rentrée s'est bien déroulée d'un point de vue matériel, si tous les outils ou accessoires que les enseignants ont demandés, ont été mis en place. M. Sansault précise qu'à l'école de Mougou, les enseignants travaillent dans d'excellentes conditions (très largement au-dessus de la moyenne) et que la Municipalité met tout en œuvre pour satisfaire nos demandes, dans la limite des moyens et le plus rapidement possible.

- Les parents demandent s'il y a un livre par élève ou un livre pour deux. M. Sansault répond que cela dépend des classes. L'équipe enseignante a fait le choix (depuis plusieurs années), de limiter au maximum les photocopies de manuels ou de livres. Les enfants travaillent donc la plupart du temps sur des manuels. De plus, tous les ans, une partie du budget est réservée au renouvellement et à l'achat de livres. Au cycle 2, les enfants ont des livres ou des fichiers individuels. Au cycle 3, ils ont un livre de mathématiques et un livre de français individuellement. Par contre, en histoire, géographie et sciences, ils ont un livre pour 2. Ces livres circulent entre toutes les classes de cycle 3.

- Les parents s'inquiètent de la disposition des tables dans certaines classes : tables perpendiculaires au tableau. M. Sansault précise que l'aménagement de la classe est sous la responsabilité de chaque enseignant. Les enseignants qui adoptent ce type d'aménagement veulent privilégier les échanges entre les élèves au lieu d'une disposition frontale. D'autre part, les enseignants restent néanmoins vigilants si un enfant ne se sent pas bien ou ne voit pas bien. D'ailleurs tout au long de l'année, il y a souvent des changements de place.

- Les parents souhaitent avoir des informations sur l'organisation de la garderie

- à l'école « maternelle » : la garderie se déroule dans de bonnes conditions. La Municipalité a employé une personne supplémentaire pour faire face à l'augmentation du nombre d'enfants. Il y a donc 3 personnes (4 quand Louise Vergé est présente) qui assurent l'accueil et la surveillance. Concernant les devoirs des CP, ceux-ci ne sont pas réalisés à la garderie. Cette question a été abordée lors des réunions de classe. Les enseignants donnent peu de leçons et les enfants ont besoin d'un temps de jeu après une longue journée de travail.

- à l'école « élémentaire » : la garderie est organisée à nouveau dans la bibliothèque, dans la salle arts visuels ainsi que sur le plateau d'EPS. 3 personnes effectuent l'accueil et la surveillance. Certains enfants peuvent travailler après leur goûter dans la bibliothèque sous la surveillance d'un adulte.

3 Projet d'école 2012/2013

Le projet d'école 2012/2013 s'inscrit dans le cadre des objectifs prioritaires fixés dans le projet d'école 2012/2016. Le projet doit s'articuler autour de 3 axes :

- consolider les savoirs fondamentaux dans l'Ecole du socle,

- prendre en compte les besoins pédagogiques et éducatifs de chacun,

- École du socle : de l'école au collège..., renforcer la cohérence et la continuité des apprentissages au-delà des nécessaires ruptures...

Les objectifs prioritaires (en fonction des 3 axes), présentés au 3^{ème} Conseil d'école de l'année scolaire 2011/2012, ont été validés par Mme l'Inspectrice.

Différentes actions, ont donc été définies pour l'année scolaire 2012/2013, en fonction des objectifs de chaque axe. Ces actions seront mises en place cette année, sous réserve de la validation de l'ensemble du projet d'école par l'Inspectrice.

D'autre part et officieusement, cette forme de projet d'école serait annulée car elle ne correspondrait plus aux nombreux changements annoncés pour la rentrée prochaine (rythmes scolaires...). Les dernières informations nous demanderaient de faire un avenant à l'ancien projet d'école pour cette année. M. Sansault souhaite envoyer à l'Inspectrice, le projet en l'état.

a – Axe 1 : « consolider les savoirs fondamentaux dans l'école du socle... » avec 2 objectifs prioritaires :

- *Améliorer l'abstraction dans les domaines « mathématiques » et « étude de la langue »*

- *Améliorer la méthodologie dans le travail scolaire*

Action n°1 : Les instruments et les matériels de manipulation scolaires : les reconnaître, les utiliser avec aisance et les ranger... (cycle 1)

Afin d'améliorer la méthodologie dans le travail scolaire, il s'agit de mettre en place une programmation afin :

- o d'apprendre l'utilisation autonome et appropriée et suffisamment agile des instruments scolaires
- o de se concentrer et mener à son terme une tâche difficile et complexe
- o d'organiser et planifier son activité du point de vue de la réalisation de la tâche, de la gestion du matériel et de l'espace de travail

Action n°2 : Connaissance, compréhension et mise en fonctionnement d'un premier métalangage du langage écrit (cycle1)

Afin d'améliorer l'abstraction dans le domaine de l'étude de la langue, il s'agit d'effectuer un travail spécifique pour :

- o connaître et utiliser à bon escient les notions de lettres, de mots, de phrases
- o comprendre l'appartenance de ce mode de découpage et de son agencement au système alphabétique

Action n°3 : La connaissance des premiers nombres vers l'apprentissage du raisonnement numérique (cycle 1)

Afin d'améliorer l'abstraction dans le domaine mathématiques, un travail sera conduit régulièrement (sous forme de la mise en place d'un atelier hebdomadaire), selon 2 axes en fonction de l'âge des enfants :

- o pour les PS et MS : reconnaissance immédiate des petites quantités associant le cardinal de la collection
- o pour les MS et GS : raisonnements portant sur les premiers nombres

Action n°4 : Améliorer l'abstraction dans les domaines « étude de la langue » et « mathématiques » (cycle 2)

Pour progresser dans ce domaine, les enseignants mettront en place un travail quasi-quotidien :

- o pour acquérir des stratégies et des mécanismes pour résoudre des petites situations problèmes et en calcul mental...
- o pour réaliser des tableaux de classes de mots
- o pour développer l'attention à l'orthographe

Action n°5 : Améliorer la méthodologie dans le travail scolaire ainsi que la mémorisation des règles grammaticales et orthographiques, des conjugaisons et des tables (cycle 2)

Pour permettre aux enfants de mieux mémoriser les règles, un entraînement quotidien pour les restituer sera mis en place. Du point de vue méthodologique, les enseignants, par un travail suivi et régulier, proposeront des activités simples pour : acquérir des automatismes, respecter des consignes simples en autonomie, montrer une certaine persévérance dans toutes les activités, ainsi que commencer à savoir s'auto évaluer dans des situations courantes.

Action n°6 : Améliorer les compétences en étude de la langue (cycle 3)

Au cycle 3, les élèves doivent être capable de rédiger un texte d'une quinzaine de lignes en utilisant leurs connaissances en vocabulaire et en grammaire tout en étant rigoureux et agir avec méthode. Les enseignants vont donc travailler au plus près des besoins de chaque élève pour permettre à chacun de produire un texte clair, structuré et cohérent, respectant les contraintes de la langue. Pour motiver les élèves, des productions seront publiées sur le site Internet de l'école.

b – Axe 2 : « prendre en compte les besoins pédagogiques et éducatifs de chacun » avec 2 objectifs prioritaires :

- *Optimiser les dispositifs d'aide disponibles*

- *Proposer une ouverture culturelle*

Action n°1 : Mettre en place une aide personnalisée efficace (les 3 cycles)

Depuis début octobre, les enseignants ont mis en place l'aide personnalisée pour certains enfants. C'est la même organisation que les années passées. Elle a lieu le mercredi matin quand les enseignants n'ont pas d'animation pédagogique, de conseil des maîtres... soit 18 mercredis sur l'année scolaire.

A l'école « maternelle »

L'aide personnalisée est axée sur le langage. Tous les élèves de MS et certains élèves de GS ont été sollicités. 3 créneaux sont proposés : de 9h à 10h, de 10h à 11h et de 11h à 12h. Sur 34 MS, 23 ont répondu favorablement (67 %), et sur 12 GS sollicités, 7 viennent le mercredi matin (58 %). Cette aide personnalisée est assurée par Mme Fournier, Mme Viry-Troger, Mme Gazeau et M. Dubuisson.

A l'école « élémentaire »

Lors de ces mercredis, 2 groupes d'enfants (de 2 à 6) sont constitués en fonction des difficultés rencontrées en classe : de 9h à 10h, de 10h à 11h ou de 11h à 12 h mais également pour certains élèves de 9h à 11h ou de 10 h à 12h. Il y a 4 périodes dans l'année : octobre, novembre/décembre/janvier, fin janvier/février/mars, fin mars/avril/mai. Un bilan est effectué à la fin de chaque période, en conseil des maîtres. Mme Ventana et Mme Montmasson-Michel assurent l'aide pour les CP, Mme Bigard pour les CE1, Mme Barand pour les CE2, Mme Bouhier et M. Gallard pour les CM1, M. Barribault pour les CM2. M. Sansault assure les remplacements.

Pour la 1^{ère} période, 48 enfants sur 57 sollicités (8 CP sur 11, 11 CE1 sur 15, 13 CE2 sur 13, 7 CM1 sur 9 et 9 CM2 sur 9) sont présents régulièrement. 84 % des familles ont répondu favorablement.

Action n°2 : Favoriser l'accès à une culture commune pour tous (les 3 cycles)

Cet objectif a pour but de proposer aux enfants des activités culturelles et sportives, des projets fédérateurs grâce aux différents partenaires de l'école : CUMAV, Mairie, APE, Association sportive de l'école...

Toute l'école participera à un projet sur le thème de l'eau en arts visuels et en sciences. Différents intervenants pourront aider les enseignants durant ce projet. Une exposition de travaux d'enfants sera proposée dans le cadre de la fête de l'école (le vendredi 28 juin).

Les élèves de GS/CP, de CP et de CE1 vont participer au projet CUMAV « A la rencontre des artistes ». Ils vont accueillir à l'école, le vendredi 16 novembre, l'artiste niortaise, Martine Hoyas. Ensuite, après un travail en arts visuels une exposition des travaux d'enfants sera organisée (thème de l'eau). Dans un 3^{ème} temps, les GS/CP iront visiter le Musée du Château d'Oiron. Les CP et les CE1 iront à Linazay, visiter le Musée du FRAC.

Les CP participeront aux Rencontres chorales organisées par la CUMAV : à partir d'un répertoire commun, plusieurs classes (4 ou 5) sont regroupées pour former une grande chorale (accompagné par une musicienne). Ils se produiront devant les parents d'élèves.

Les MS/GS participeront à la 11^{ème} édition de l'Enfant et le Théâtre, en allant voir un spectacle vivant, « A l'ombre d'une histoire » et en accueillant dans la classe des lectrices pour une lecture de textes de théâtre contemporain.

Les MS/GS et les GS/CP devraient également aller à la Rencontre de Musiciens dans le cadre du Festival de Melle.

3 comédiens du Théâtre de la Chaloupe (Niort) sont venus présenter le texte de leur prochaine création aux élèves de 3 classes (CE2/CM1, CM1/CM2 et CM2) pour savoir comment les enfants réagissent et comprennent le vocabulaire et l'histoire (le mardi 23 octobre). Les enfants assisteront à une répétition, à la salle des fêtes de Mougou, au cours du 2^{ème} trimestre. Enfin, à la fin de l'année scolaire, ils iront dans les locaux du Théâtre la Chaloupe, voir une nouvelle répétition des comédiens au cours de laquelle, ceux-ci présenteront la pièce dans sa version presque définitive.

8 classes de l'école participeront aux activités USEP : rencontres interclasses, rencontres hors temps scolaire, projets départementaux (escrime, P'tit tour USEP, Printemps des maternelles...), aux journées courses longue et orientation....

Une activité tennis de table a lieu sur le temps scolaire (à partir du jeudi 15 novembre), pour la classe des CE2 et celle des CE2/CM1, au temple, à raison d'1 h par semaine et par classe avec l'intervenant, Freddy Brunet. Cette activité est financée par le Ping-pong club de Ste-Néomaye-Val de Sèvres (dont fait partie le club de Mougou) et la Municipalité de Mougou. Certains enfants représenteront l'école de Mougou (avec des parents et un enseignant) à une grande journée finale, au mois d'avril, à Sainte-Néomaye.

Une classe de découvertes sera organisée pour tous les CP (39 enfants), du 28 janvier au 1 février 2013, au Loup Garou (Lezay) avec comme activités principales « équitation, théâtre, rythmes et sons ». Il y aura au total 7 ou 8 accompagnateurs (2 ou 3 enseignants et 5 parents). La somme demandée aux familles est de 80 € par enfant. Une aide pourra être accordée par le CCAS de la Commune de Mougou en fonction du quotient familial. Le budget prévisionnel est de 6 800 €, soit 175 € par enfant.

Une classe de neige sera organisée pour tous les CM1 et tous les CM2 (59 enfants), du 28 janvier au 1 février 2013, à Ascou-Pailhères (Ariège). Il y aura au total 6 accompagnateurs (3 enseignants et 3 parents). La somme demandée aux familles est de 150 € par enfant. Une aide pourra être accordée par le CCAS de la Commune de Mougou en fonction du quotient familial. Le budget prévisionnel est de 17 000 €, soit 288 € par enfant.

Comme les années passées, 2 lignes « Carapattes » fonctionnent à Mougou :

- la ligne 1 est ouverte tous les jours (le matin), et est fréquentée par une dizaine d'enfants
- la ligne 2 est ouverte tous les jours (le matin et le soir) et est fréquentée par une vingtaine d'enfants

Afin de faciliter le regroupement des enfants de l'école « élémentaire » qui rentrent chez eux, le soir, avec « Carapattes », M. Sansault a proposé que les accompagnateurs attendent les enfants sous le préau. Dès que le groupe est complet, ils peuvent sortir de l'école, par le portail principal (bleu) même si le car n'est pas encore arrivé.

M. Sansault remercie tous les accompagnateurs (parents, retraités...) qui se rendent disponibles pour assurer les différents trajets. L'inscription d'enfants ou des accompagnateurs est possible tout au long de l'année.

c – Axe 3 : « Ecole du socle : de l'école au collège... Renforcer la continuité des apprentissages au-delà des nécessaires ruptures » avec 2 objectifs prioritaires :

- *Poursuivre et améliorer la continuité des apprentissages*
- *Favoriser la mise en œuvre des échanges entre les élèves*

Action n°1 : Assurer la continuité entre le cycle 1 et le cycle 2

Un suivi des élèves est mis en place tout au long de la scolarité (maternelle et élémentaire) grâce aux différentes évaluations, aux bilans de compétences réguliers et par la mise en place de conseils de cycles et inter cycles.

De plus, la liaison maternelle/primaire est poursuivie. Elle permet de faire découvrir l'école primaire (enfants, locaux, enseignants...) aux plus grands des enfants de l'école « maternelle ». Tous les GS se retrouveront à l'école « élémentaire », 4 vendredis (8 mars, 15 mars, 17 mai, 24 mai), de 10h40 à 13h30. Accompagnés des CP de Mme Montmasson-Michel, ils pratiqueront 2 activités : orientation dans l'école (avec Mme Gazeau) et EPS (avec M. Sansault). Ces 4 journées, les GS déjeuneront à l'école « élémentaire ».

Action n°2 : Favoriser la mise en œuvre des échanges entre les élèves du cycle 2 et du cycle 3

Une activité lecture d'albums est mise en place entre les 4 classes de cycle 3 et les 4 classes de cycle 2. Les classes correspondent 2 par 2. Tout au long de l'année scolaire, chaque semaine, un enfant de cycle 3 lit un album qu'il a préparé à un élève de cycle 2.

Action n°3 : Assurer la continuité entre le cycle 3 et le Collège et favoriser la mise en œuvre des échanges entre les élèves du cycle 3 (CM2) et le Collège

Il devait y avoir une action commune définie entre le Collège et toutes les écoles du canton à la suite d'une animation pédagogique (du 3 octobre). Ce sujet a juste été abordé en fin de matinée mais il n'a pas été formalisé.

Le Conseil d'école émet un avis favorable à ce projet.

M. Sansault présente ensuite le budget prévisionnel du projet d'école 2012/2013. Il se monte à 5 220 € pour la « maternelle » et à 27 800 € pour « l'élémentaire ». Cette année, la subvention municipale (sans compter l'aide du CCAS pour certaines familles pour les classes de découvertes) sera de 9 630€ (330 € par classe + 6 000 € casse de neige) et celle de l'APE sera de 5 300 € (1 300 € « maternelle » + 4 000 € « élémentaire ») pour le projet d'école.

4 Les sorties ou les animations scolaires réalisées au cours du 1^{er} trimestre (dans le cadre du projet d'école)

a – Visite de Melle

Les CE2 vont aller visiter le Centre de tri et le centre ville de Melle, le vendredi 19 octobre. Le transport sera pris en charge par l'Association sportive de l'école (130 €).

b – Coulée verte

38 enfants de cycle 3 (sur 47 inscrits) ont participé à la Coulée verte, le dimanche matin 21 octobre.

c – Randonnées pédestres

Plusieurs randonnées pédestres ont été organisées pour les MS/GS dont une sur la journée entière, le 1 octobre.

5 Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école vient en complément du règlement départemental, du mois de novembre 2010. Le règlement intérieur de l'École de Mougou a été totalement revu l'an passé : il est bien sûr commun à toute l'école (« maternelle » et « élémentaire »). Aucune modification n'y a été apportée cette année.

Il est voté à l'unanimité. Il sera donc affiché dans les classes et les halls des « 2 écoles ». Les parents d'élèves qui souhaiteront en avoir une copie (par mail de préférence) pourront en faire la demande auprès du Directeur (ce.0790124A@ac-poitiers.fr).

6 Questions diverses

a – Les parents d'élèves veulent connaître les mesures qui ont été prises au moment de l'apparition d'une maladie contagieuse. M. Sansault rappelle donc les faits : le mardi 9 octobre, 2 cas de gale ont été signalés : 2 frères, 1 à l'école « maternelle » et 1 à l'école « élémentaire ». M. Sansault a aussitôt prévenu la Municipalité, le Médecin scolaire (à Saint-Maixent) et le Docteur Joëlle Cabannes (Médecin responsable départemental à la DSDEN). Celle-ci a fait parvenir un courrier d'information qui a été transmis à toutes les familles dès le mardi. Tout le personnel de l'école (employés communaux, enseignants...) ont reçu une note d'information sur la gale et sur les conduites à tenir. Des mesures d'hygiène ont été renforcées (nettoyage..., sopalin à la place des torchons...) Les règles d'hygiène élémentaires ont été

rappelées aux enfants (notamment le lavage des mains...). Les 2 enfants ne sont revenus à l'école que le lundi 15 octobre, suite à la période d'éviction scolaire qui était de 3 jours (à partir du début du traitement). Aucun autre cas n'a été signalé à ce jour. Depuis l'an passé, les cas de gale sont de plus en plus fréquents.

b – Les parents demandent si les problèmes de savon ont été résolus. M. Sansault répond que de nouveaux distributeurs ont été installés à l'école « maternelle » et que ceux de l'école « élémentaire » sont vérifiés et rechargés régulièrement.

c - Les parents demandent à la Municipalité où en est le renouvellement de contrat pour la prestation de la cantine. M. Autret répond qu'un appel d'offres a été lancé la semaine dernière. Les entreprises intéressées ont jusqu'au 15 décembre pour se manifester. Ensuite, la Municipalité fera son choix en fonction de 3 critères : renforcer la qualité, le prix et la prise en compte du développement durable. 2 modalités seront également étudiées : liaison « froide » ou liaison « chaude ».

d – Comme les années précédentes, tous les enfants de l'école « élémentaire » participeront au Téléthon, le vendredi 7 décembre en parcourant un ou plusieurs tours de circuit en courant.

e - Pour la rentrée en septembre 2013, les effectifs (connus à ce jour), seront en baisse, à nouveau : 27 PS, 31 MS, 34 GS, 25 CP, 39 CE1, 52 CE2, 42 CM1 et 25 CM2 : soit un total de 275 élèves (92 élèves à l'école « maternelle » et 183 à l'école « élémentaire »), soit une moyenne de 25 élèves par classe.

f – 2 stagiaires vont être accueillies à l'école maternelle : Morgane Pesenti (du 19 au 23 novembre et du 3 au 14 décembre 2012) et Gwladys Boche (du 14 janvier au 1^{er} février 2013)

g - Les prochains Conseils d'école devraient avoir lieu le mardi 12 mars et le mardi 11 juin 2013.

h - Les parents d'élèves qui souhaiteraient avoir ce compte-rendu, pourront en faire la demande (ce.0790142A@ac-poitiers.fr) et le recevront par mail. Ce compte-rendu sera également consultable sur le site de la mairie de Mougou (dans « vie municipale » puis dans « commissions »).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Directeur de l'École
S. SANSULT